

►►► IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES EMPLOYEUSES

Mai 2020

Pour appréhender l'impact de la crise, Opale/CRDLA Culture présente dans cette note **quelques données issues des premières exploitations de son enquête nationale** sur les activités, les modes de gouvernance, les ressources humaines et les modèles économiques des **associations culturelles employeuses**, menée en 2019. Ces premiers chiffres sont à apporter à la réflexion commune sur les outils, mesures et accompagnements susceptibles d'aider au mieux ces structures à traverser la crise sanitaire et éviter la catastrophe annoncée pour beaucoup d'équipes et d'associations.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de Emploi et Inclusion 2014-2020



RÉSUMÉ CHIFFRÉ

- La France compte **40 000 associations culturelles employeuses** qui génèrent **3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles** sur un **budget cumulé de 7,5 milliards d'euros**.
- Une **baisse de 50% de leur activité** en 2020 équivaldrait pour elles à une **perte d'1,5 milliard d'euros**.
- Les **subventions publiques** versées aux associations culturelles employeuses représentent quant à elles un **montant cumulé de 3,4 milliards d'euros**.
- 17% des associations culturelles employeuses (environ 7 000) ne bénéficient d'aucune subvention publique.
- 50% des associations subventionnées (17 000 employeurs des arts et de la culture), ont moins de 23 500 euros de subventions annuelles.
- **69% des subventions, soit 2,2 milliards d'euros, proviennent des collectivités territoriales. Une diminution du volume global de subventions de 30% représenterait une perte de plus d'1 milliard d'euros pour le champ associatif culturel employeur.**
- **Près de 350 000 personnes travaillent comme salarié.e.s et travailleurs non salarié.e.s dans les associations culturelles employeuses.**
- La masse salariale représente près de **4,3 milliards d'euros** et les rémunérations versées aux travailleur.se.s non salarié.e.s **plus de 400 millions d'euros**.

▷ CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA NOTE

Depuis deux mois, Opale/CRDLA Culture et une quarantaine de fédérations réunies autour de l'Ufisc n'ont cessé d'aller au devant de leurs adhérents et plus largement vers les structures artistiques et culturelles en grande difficulté, pour beaucoup menacées de disparaître. En lien permanent avec les acteurs des filières concernées, autorités de tutelles et élus, nous cherchons **tous ensemble** des solutions à court, moyen et long terme, pour éviter une catastrophe encore plus importante que celle que nous traversons. Nous évaluons avec la puissance publique et les organisations professionnelles l'impact de cette crise sur les structures et réfléchissons à des accompagnements adaptés à chaque étape rencontrée.

Opale/CRDLA Culture, l'Ufisc et les réseaux associés ont lancé du 17 avril au 6 mai 2020 une grande enquête flash¹ de rayonnement national, adressée à l'ensemble du champ culturel, dont les résultats sont attendus courant mai 2020. Son objectif est d'évaluer l'impact de cette crise, d'affiner les réponses collectives et d'aider à prendre des décisions. D'autres organisations professionnelles administrent également des questionnaires en ligne afin de recueillir des données : le SCC, la FNAR et Thémaa² sur les annulations dans le spectacle vivant, la Fraap³ sur les arts plastiques, le Pôle⁴ et le RMAN⁵ sur les musiques actuelles en région.

Pour appréhender l'impact de la crise, Opale/CRDLA Culture s'appuie également sur des enquêtes récentes menées par des réseaux ou celle que nous menons depuis 2019 auprès d'un échantillon représentatif⁶ de 800 associations culturelles employeuses, interrogées par questionnaire sur leurs activités, leurs modes de

¹ <http://gimic.org/respondents/903027f409/questionnaires/c89ee2a5e2/edit>

² https://formulaire.syndicat-scc.org/syndicat_scc/form/Coronavirus2020/formperma/QY3iUNoiT3J8feXmF76YviqSeBcrhwrX_NVRsuk0eD4

³ <https://fraap.org/article896.html>

⁴ Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Covid 19 & les musiques actuelles en Pays de la Loire. Quelles sont les conséquences de la crise ?, 24 avril 2020 : <https://drive.google.com/file/d/1L86hmWuY9ZUxmiR9PJ8Yab3biaXbQv4l/view>

⁵ <https://www.reseau-rman.com/?p=accueil&aid=f1c4e43b15625>

⁶ L'échantillon des 800 répondants à l'enquête a été redressé sur la base de 4 critères (date de création, code APE, taille d'aire urbaine du siège et effectifs salariés au 31/12/2016) appliqués à la population mère des 40 365 associations culturelles employeuses, délimitée par croisement des fichiers SIRENE et RNA.

gouvernance, leurs ressources humaines et leur modèle économique. **Les quelques données que nous présentons ici sont issues des premières exploitations de cette enquête⁷.**

La **multitude des initiatives** développées par les associations culturelles se déploie dans des **activités très variées**, allant de la création de spectacles vivants à l'organisation de festivals, de l'animation d'une radio locale à la gestion d'un équipement culturel, de la valorisation du patrimoine au développement des pratiques artistiques en amateur, du soutien aux pratiques numériques à l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation populaire à l'accompagnement des artistes et à la formation professionnelle. Les associations culturelles employeuses ne sont ni des industries culturelles, ni le service public de la culture. A but non lucratif, elles représentent un **secteur économique à part entière**, dont les activités répondent à des aspirations et à des besoins non couverts par les secteurs public et privé lucratif. Implantées **partout en France** dans des communes et des aires urbaines de toutes tailles, en milieu urbain comme en milieu rural, elles contribuent fortement au dynamisme des territoires, à la vivacité et à la diversité de la vie culturelle locale.

Localisation des associations culturelles employeuses selon la région, la taille d'aire urbaine⁸ et la part de la population nationale

Sources : SIRENE, RNA et INSEE - 2018

Région	Nb d'associations	Localisation selon la taille d'aire urbaine (TAU)							Part d'associations	Part de la population
		Hors aire urbaine	< 20 000 hab.	20 000 - 49 999 hab.	50 000 - 199 000 hab.	200 000 - 499 999 hab.	500 000 hab. et plus (dont AU de Paris)	Non précisée		
Auvergne-Rhône-Alpes	4 906	587	277	136	662	619	1 772	853	12,2%	12,0%
Bourgogne-Franche-Comté	1 423	321	173	57	433	429	5	5	3,5%	4,3%
Bretagne	2 003	354	195	185	327	333	598	11	5,0%	5,0%
Centre-Val de Loire	1 422	202	129	57	280	700	50	4	3,5%	3,9%
Corse	298	107	39	27	109	5	11	0	0,5%	0,5%
Grand Est	1 382	218	131	148	221	484	178	2	3,4%	8,4%
Hauts-de-France	2 234	200	60	31	381	438	921	203	5,5%	9,0%
Île-de-France	8 961	5	6				8 950	0	22,2%	18,1%
Normandie	1 460	206	111	164	153	452	359	15	3,6%	5,0%
Nouvelle-Aquitaine	3 593	641	416	153	575	865	934	9	8,9%	9,0%
Occitanie	4 393	831	406	243	609	356	1 941	7	10,9%	8,8%
Outre-Mer	855	86	11	69	426	263	0	0	2,1%	2,8%
Pays de la Loire	2 222	259	171	135	195	595	838	29	5,5%	5,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 236	249	129	77	204	0	1 617	960	8,0%	7,5%
Non localisées	1 968							1 968	5,1%	
Total	40 356	4 266	2 254	1 482	4 575	5 539	18 174	4 066	100,0%	100,0%

▷ STRUCTURE BUDGETAIRE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES EMPLOYEUSES

67% des associations enquêtées se situent **dans le champ du spectacle vivant** (théâtre, danse, musique, arts de la rue, arts du cirque...) et **33%** **hors du champ du spectacle vivant** (patrimoine, livre et lecture, arts plastiques et visuels, cinéma, multimédia, activités socioculturelles...). Les répondants couvrent l'ensemble des fonctions de création, de production, de diffusion, d'éducation, de préservation et d'administration des arts et de la culture⁹.

⁷ Les résultats finaux sont par conséquent susceptibles de subir de légères modifications.

⁸ L'INSEE définit l'aire urbaine comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans la principale unité urbaine de cet ensemble, appelée pôle, ou dans des communes attirées par celui-ci.

⁹ L'enquête distingue le domaine d'activité et la fonction, conformément aux recommandations du réseau du système statistique européen sur la culture (ESSnet-Culture). A titre d'exemple, les écoles de musique ou de théâtre associatives se rattachent ainsi au domaine d'activité du spectacle vivant et à la fonction d'éducation.

Les données budgétaires de l'enquête portent sur l'année 2018. Elles permettent de détailler la composition du budget des associations culturelles employeuses du spectacle vivant, hors spectacle vivant et ensemble et d'estimer par extrapolation le budget cumulé des 40 000 associations employeuses du secteur culturel.

Composition des ressources budgétaires des associations culturelles employeuses

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant		Hors spectacle vivant		Ensemble		Secteur
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Budget cumulé
Cotisations des membres	7 618	108	11 044	600	8 753	250	350 120 000
Recettes d'activités	90 531	35 000	52 397	22 753	77 838	30 000	3 113 520 000
Subventions publiques	97 595	20 503	60 766	25 000	85 495	23 500	3 419 800 000
Aides à l'emploi	2 109	0	3 450	0	2 536	0	101 440 000
Dons, mécénat	5 284	0	14 973	0	8 487	0	339 480 000
Autres ressources	12 038	0	1 254	0	8 359	0	334 360 000
Total	215 175		143 884		191 468		7 658 720 000

Le **budget annuel moyen** des associations culturelles employeuses s'établit ainsi à **191 468 €** et se compose à **41% de recettes d'activité** (vente de spectacles, billetterie, ateliers, cours, visites guidées, commandes...) et à **45% de subventions publiques**. Ces résultats sont assez proches de ceux de la cinquième édition de l'enquête *Paysage associatif* de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau (Centre d'économie de la Sorbonne), parue en 2019¹⁰, qui situe le budget moyen des associations culturelles employeuses à 216 654 € et la part de recettes d'activités et de subventions à 45% et 41% du budget.

A l'échelle du secteur des associations culturelles employeuses, **les recettes d'activité et les subventions publiques représentent chacune plus de 3 milliards d'euros sur un budget cumulé de plus de 7,5 milliards d'euros**. Le spectacle vivant totalise 2,1 milliards d'euros de recettes d'activité et 2,3 milliards d'euros de subventions. Les associations hors spectacle vivant cumulent quant à elles 1 milliard d'euros de recettes d'activité et 1,1 milliard d'euros de subventions.

Budget cumulé des associations culturelles employeuses selon le domaine d'activité et la nature des ressources

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant	Hors spectacle vivant	Secteur
Cotisations des membres	231 503 241	118 616 759	350 120 000
Recettes d'activités	2 084 257 190	1 029 262 810	3 113 520 000
Subventions publiques	2 321 950 883	1 097 849 117	3 419 800 000
Aides à l'emploi	68 494 985	32 945 015	101 440 000
Dons, mécénat	226 146 708	113 333 293	339 480 000
Autres ressources	221 001 481	113 358 519	334 360 000
Total	5 054 973 087	2 603 746 913	7 658 720 000

69% des subventions publiques versées aux associations culturelles employeuses (2,2 milliards d'euros) **proviennent des collectivités territoriales** (communes, intercommunalités, départements et régions), 22% du ministère de la culture (710 millions d'euros), 3% d'autres services de l'Etat (106 millions d'euros) et 6% d'autres sources de financements publics (190 millions d'euros). Le tableau ci-dessous présente une hypothèse basse des montants de subventions alloués aux associations culturelles employeuses, basée sur les seuls répondants à l'enquête ayant renseigné précisément l'origine des subventions qu'ils perçoivent, ce qui explique l'écart de 6% observé entre le montant moyen de subventions déclaré au budget et la somme des montants moyens déclarés par source.

¹⁰ Données 2017

Origine des subventions publiques perçues par les associations culturelles employeuses

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant		Hors spectacle vivant		Ensemble		Secteur	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Cumul en €	%
Communes	24 629	1 000	11 937	531	20 514	1 000	820 560 000	26%
Intercommunalités	8 891	0	3 097	0	6 996	0	279 840 000	9%
Départements	11 369	1 000	6 297	0	9 716	800	388 640 000	12%
Régions	20 294	0	13 048	0	17 898	0	715 920 000	22%
Etat MCC / DRAC	20 398	0	12 241	0	17 745	0	709 800 000	22%
Etat autres ministères	2 264	0	3 471	0	2 643	0	105 720 000	3%
Europe	727	0	589	0	680	0	27 200 000	1%
Autres fin. publics	4 217	0	3 754	0	4 054	0	162 160 000	5%
Total	92 789		54 434		80 246		3 209 840 000	100%

▷ REPERCUSSIONS DE LA CRISE SUR L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES EMPLOYEUSES

Nombre d'associations culturelles employeuses ont fait preuve d'imagination, de combativité et d'inventivité pour assurer la continuité de leur action et du lien avec leurs publics en période de confinement : cours, ateliers et spectacles en ligne, créations numériques, visites virtuelles, développement des pratiques artistiques à domicile... Cependant, la fermeture à compter du 29 février, puis du 17 mars 2020, des équipements culturels (théâtres, salles de concerts, cinémas, bibliothèques, musées, établissements d'enseignement artistique...) et des institutions partenaires des associations culturelles employeuses (établissements scolaires, sociaux, sanitaires...) a entraîné **au mieux le ralentissement, au pire le gel des activités de création, de production, de diffusion et de formation.**

Les premières remontées de terrain, récoltées par les réseaux professionnels et les enquêtes en cours ou déjà réalisées¹¹, font apparaître que **la concentration saisonnière d'une partie de l'activité culturelle** sur le printemps et l'été (festivals, concerts et spectacles de plein air, ouverture des sites patrimoniaux...) **accroît la précarité des acteurs associatifs face à la crise.** Les annulations et fermetures s'accompagnent d'une **perte parfois très conséquente de chiffre d'affaire** pour les organisateurs et pour les équipes artistiques programmées, privées également d'espaces de monstration et de négociation indispensables à la diffusion de leurs œuvres et au montage financier de leurs projets.

La réouverture progressive des équipements et événements de petite taille se voit impactée par la limitation des déplacements et les appréhensions des publics, ainsi que par les **pertes et surcoûts engendrés par l'application des mesures de sécurité sanitaire** : jauges réduites, régulation de la fréquentation du public, mise en place de billetteries en ligne, désinfection des locaux recevant du public et des biens destinés au prêt ou à la location (ouvrages, instruments de musique, matériel d'éclairage et de sonorisation...). De plus, l'incompatibilité de certaines pratiques artistiques individuelles (chant, instruments à vent...) – et plus encore collectives (danse, théâtre, musique...) – avec le port du masque et le respect des règles de distanciation sociale soulève de nombreuses questions pour les associations de création, d'action culturelle et d'enseignement artistique.

Le report d'activités et d'événements initialement programmés sur la période de fermeture laisse craindre **une saison 2020-2021 sous tension, à la fois densifiée et différée, avec des effets de concurrence accrus et des conséquences pour l'ensemble des associations culturelles employeuses** : conflits de plannings et problèmes de disponibilité des équipes, durées d'exploitation réduites, augmentation des charges liées à

¹¹ Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, *Covid 19 & les musiques actuelles en Pays de la Loire. Quelles sont les conséquences de la crise ?*, 24 avril 2020 : <https://drive.google.com/file/d/1L86hmWuY9ZUxmiR9PJ8Yab3biaXbQv4I/view>
Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Pôle arts visuels en Pays de la Loire, La Plateforme, Mobilis et Pôle patrimoine en Pays de la Loire, *Covid 19. Point de situation des filières culturelles en Pays de la Loire*, 28 avril 2020

l'organisation des reports, à l'intensification de l'activité et à la mise en œuvre des mesures de protection des travailleurs et des publics, retards de livraison des productions artistiques, abandon des commandes et contrats pressentis, etc.

▷ UN IMPACT ECONOMIQUE A SUIVRE MOIS APRES MOIS

Cette situation a des répercussions à court terme, mais aussi à moyen et long terme sur le chiffre d'affaire des associations culturelles employeuses.

Une **baisse de 25% de leur activité** sur l'année 2020 conduirait mécaniquement à une **perte moyenne de 778 millions d'euros de recettes propres** à l'échelle du champ culturel associatif employeur. Le double (**1,5 milliard d'euros**) est à redouter dans l'hypothèse d'une réduction de 50% de l'activité annuelle. La diminution des recettes d'activité des associations culturelles employeuses est particulièrement préoccupante au regard de la faiblesse structurelle de leurs fonds propres et, en conséquence, de la fragilité de leur trésorerie.

Hypothèses de perte sur les recettes d'activité des associations culturelles employeuses

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant	Hors spectacle vivant	Secteur
Perte de 10%	208 425 719	102 926 281	311 352 000
Perte de 20%	416 851 438	205 852 562	622 704 000
Perte de 25%	521 064 298	257 315 702	778 380 000
Perte de 30%	625 277 157	308 778 843	934 056 000
Perte de 40%	833 702 876	411 705 124	1 245 408 000
Perte de 50%	1 042 128 595	514 631 405	1 556 760 000

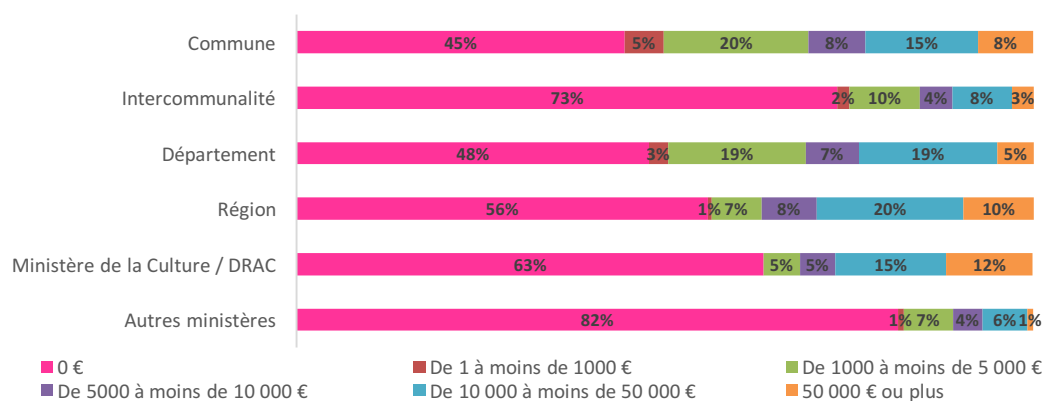
Dans ce contexte, les structures les moins subventionnées sont aussi les plus vulnérables. En effet, **les subventions publiques peuvent jouer un rôle d'amortisseur¹²** de la crise pour les 83% d'associations qui en bénéficient. Cependant, le poids du financement des collectivités locales (69% des subventions allouées) fait peser de lourdes **incertitudes sur une égalité de traitement des problématiques des associations culturelles sur tous les territoires**. Si 55% et 52% des associations culturelles employeuses subventionnées sont financées par les communes et les départements, moins de 50% (27% et 44%) sont soutenues par les intercommunalités et les régions. 63% d'entre elles ne bénéficient d'aucun financement du ministère de la culture.

Répartition des associations culturelles employeuses subventionnées selon le montant et l'origine de leurs subventions

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

Origine	Montant de subventions alloué					
	0 € (sans subv.)	De 1 à moins de 1 000 €	De 1 000 à moins de 5 000 €	De 5 000 à moins de 10 000 €	De 10 000 à moins de 50 000 €	50 000 € ou plus
Commune	44,5%	5,3%	19,7%	7,7%	15,3%	7,5%
Intercommunalité	73,4%	1,6%	9,6%	4,4%	8,1%	3,0%
Département	47,8%	2,6%	18,7%	7,2%	18,8%	5,0%
Région	55,8%	0,5%	6,8%	7,5%	19,9%	9,6%
Ministère de la culture / DRAC	63,4%	0,0%	4,9%	4,8%	15,1%	11,7%
Autres ministères	81,6%	0,8%	6,7%	4,0%	6,1%	0,8%
Europe	97,0%	0,0%	0,7%	0,2%	1,6%	0,5%
Autres financements publics	77,0%	1,3%	6,6%	3,4%	9,8%	2,0%

¹² Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, *op. cit.*, p. 6



Rappelons également que **la moitié des associations culturelles employeuses dispose de moins de 23 500 € de subventions**. Le taux de subventionnement augmente en outre significativement avec le budget : les associations bénéficiant de moins de 25% de subventions ont un budget moyen de 129 102 €, tandis que celles qui comptabilisent plus de 75% de subventions affichent un budget moyen de 273 657 €. Les associations les plus petites sont par conséquent les plus exposées aux baisses d'activité et aux pertes de recettes propres qui en découlent.

Budget moyen des associations culturelles employeuses selon la part de subvention

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

Part de subventions	Budget moyen
Moins de 25% de subventions	129 102
De 25 à 50% de subventions	184 171
De 50 à 75% de subventions	176 963
Plus de 75% de subventions	273 657

Enfin, 25% des associations culturelles employeuses subventionnées ne disposent pas d'aides au fonctionnement et 22% disposent seulement d'aides au projet, volatiles par définition. Elles n'auront pas toutes la possibilité de mener à bien les actions pour lesquelles elles ont été financées en 2020, ce qui laisse planer un **doute sur l'effectivité du versement *in fine* des subventions allouées**. Par ailleurs, en l'absence de perspectives claires, il leur est difficile de déposer actuellement de nouvelles demandes de financement. On peut donc supposer qu'il existe un risque non négligeable de baisse du volume de subventions attribuées aux associations culturelles employeuses en 2020, mais aussi en 2021. L'hypothèse d'une **diminution de 30% du volume annuel global de subventions** fait apparaître une **perte de plus d'un milliard d'euros** pour le champ culturel associatif employeur.

Hypothèses de diminution du volume de subventions aux associations culturelles employeuses.

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant	Hors spectacle vivant	Secteur
Diminution de 10%	232 195 088	109 784 912	341 980 000
Diminution de 20%	464 390 177	219 569 823	683 960 000
Diminution de 25%	580 487 721	274 462 279	854 950 000
Diminution de 30%	696 585 265	329 354 735	1 025 940 000
Diminution de 40%	928 780 353	439 139 647	1 367 920 000
Diminution de 50%	1 160 975 441	548 924 559	1 709 900 000

▷ CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI

Le département des études et de la prospective du ministère de la culture estimait à 200 000 le nombre de salariés des associations culturelles en 2014, soit 77 000 équivalents temps plein¹³. Selon notre enquête, il

¹³ Jean-Philippe Rathle, *Les associations culturelles : état des lieux et typologie*, Ministère de la culture, DEPS, Chiffres Culture, 2019-2, p. 1

serait potentiellement une fois et demi plus élevé, bien que les données recueillies doivent encore être affinées et ne permettent pas de connaître précisément le nombre d'intermittents employés par des structures associatives¹⁴.

Nombre de travailleurs dans les associations culturelles employées

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant		Hors spectacle vivant		Ensemble		Secteur
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	
Nb salarié.e.s en CDI/CDI	2,44	0,96	2,26	1	2,38	1	95 200
Nb salarié.e.s en CDD	4,04	1	1,04	0	2,67	1	106 800
Nb salarié.e.s en CDDU	18,57	8	2,13	0	12,65	2	100 000
Nb travailleur.se.s non salarié.e.s	0,81	0	1,95	0	1,19	0	47 600
Total							349 600

Quoiqu'il en soit, ce sont plusieurs centaines de milliers d'emplois, bien souvent à durée déterminée et à temps partiel, qui dépendent des associations culturelles employées et sont directement menacés par la crise. En effet, la masse salariale représente 56% du budget moyen des associations culturelles employées et les rémunérations des travailleur.se.s non salarié.e.s en constituent 6%. En d'autres termes, **près des deux-tiers de leurs ressources sont consacrées à la rémunération du travail salarié et non salarié, soit un montant cumulé de près de 4,7 milliards d'euros**. La situation des personnels les plus précaires (intermittents du spectacle, mais aussi artistes-auteurs, micro-entrepreneurs, personnels vacataires de l'enseignement artistique et de l'animation, salarié.e.s en contrat à durée déterminée...), qui constituent **près des trois-quarts des effectifs**, est donc particulièrement préoccupante.

Masse salariale et rémunérations des travailleur.se.s non salarié.e.s dans les associations culturelles employées

Source : enquête Opale 2019 ; données 2018

	Spectacle vivant		Hors spectacle vivant		Ensemble		Secteur
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	
Masse salariale	121 211	52 728	79 607	37 000	106 504	45 761	4 260 160 000
Rémunérations des travailleur.e.s non salarié.e.s	13 272	300	6 128	0	10 866	50	434 640 000
Total							4 694 800 000

Enfin, la crise sanitaire génère un **surcroît de travail administratif** (demandes d'activité partielle, sollicitation de fonds de soutien, gestion des annulations et suspensions d'activités, organisation des reports...) **difficile à absorber pour les très petits employeurs que sont majoritairement les associations culturelles**. Le nombre médian de salariés en CDI est de 1 dans les structures enquêtées et **26% d'entre elles ne disposent d'aucun emploi permanent en CDI ou CDD**. Ces tâches administratives sont de plus conduites dans un contexte de télétravail contraignant (équipement informatique partagé, présence d'enfants au domicile, travail domestique...), tant pour les salarié.e.s que pour les dirigeant.e.s bénévoles, peu préparé.e.s aux responsabilités qu'ils se trouvent dans l'obligation d'assumer.

¹⁴ Selon les travaux de la commission paritaire emploi-formation spectacle vivant et de Pôle emploi, les employeurs associatifs représentaient en 2016 82% des employeurs du spectacle vivant, 30% des employeurs de l'audiovisuel et 31% des employeurs hors champ du spectacle, soit environ 39% des 110 000 employeurs de 262 000 intermittents. Voir *Les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant*, données 2016, CPNEF-SV, *Portrait statistique des entreprises, des salariés et des métiers du champ de l'audiovisuel*, données 2016, CPNEF-AU et *L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2016*, Statistiques, études et évaluations n°17.033, Pôle emploi, juillet 2017.

▷ CONCLUSION

1. Les impacts actuels et à venir de cette crise sanitaire sont nombreux :

- Une grande fragilisation des structures associatives employeuses, confrontées à la baisse importante de leurs recettes d'activités, à de fortes tensions de trésorerie et au risque de non versement des subventions
- Des risques de faillites et de disparition des petites associations qui constituent le maillage de la vie artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires
- Des conséquences directes sur l'emploi des travailleur.se.s culturels les plus précaires : intermittent.e.s, artistes-auteur.rice.s, vacataires, indépendant.e.s...
- De nombreux cas particuliers, situations individuelles et collectives, personnelles et professionnelles, pour lesquelles de nombreuses questions techniques et juridiques ne trouvent pas encore de réponses : certaines activités (résidences, éducation artistique et culturelle...), cas des artistes étrangers...
- Une menace sur les droits culturels et le respect de la diversité des expressions culturelles, avec une tendance au renforcement des phénomènes de concentration

2. Des pistes pour accompagner :

- Garantir le paiement des organisateurs et des équipes artistiques (subventions, marchés publics, prestations...) en cas d'annulations et d'inactivité, indépendamment de la réalisation des engagements
- Accompagner les associations à s'emparer des différentes mesures de soutien pour amortir leurs pertes
- Accompagner et identifier par région les associations culturelles employeuses susceptibles de ne pas pouvoir recourir aux aides dédiées (associations non subventionnées, isolées, sans emploi permanent...)
- Protéger les travailleur.se.s les plus précaires et les intermittent.e.s : solidarité sectorielle, cadre de paiement des contrats en cas d'annulations, mise en place du dispositif de l'activité partielle dans le cadre du régime social de intermittence.
- Adapter des mesures spécifiques pour tous les artistes, au-delà des intermittent.e.s du spectacle employés en CDDU et engager un soutien massif à la création et à la production pour l'année à venir
- Renforcer l'accompagnement du DLA : appuis conseils spécifiques, permanences auprès des DLA départementaux et régionaux sur les aides disponibles et leur opérationnalité, accompagnement aux prêts du réseau France Active, appui à la mise en place d'espaces de concertation avec les acteurs culturels locaux afin de définir rapidement des modalités d'accompagnements adaptées aux besoins à court et moyen terme
- Renforcer la mise en réseau des associations avec les fédérations, réseaux et syndicats du secteur culturel, mais aussi avec les professionnel.les de l'accompagnement et les parties prenantes du DLA au niveau national et local
- Analyser l'impact des différentes mesures et plans lancés par l'Etat et les collectivités pour alerter, concerter et accompagner les acteur.rice.s associatifs
- Renforcer les solidarités et les coopérations, valoriser la créativité des acteurs culturels de l'ESS et repenser les modalités de co-construction des politiques publiques de demain
- Alimenter ces réflexions par un travail permanent d'observation participative et partagée (OPP) avec les réseaux et fédérations culturelles et artistiques pour suivre au plus près les évolutions et pouvoir adapter les mesures d'accompagnement.

REALISATION

Cécile OFFROY, Priscilla MARTIN, Luc de LARMINAT,

Depuis plus de 30 ans, Opale soutient le développement et la professionnalisation des initiatives artistiques et culturelles par le biais de travaux variés : études et observations, conception et diffusion d'outils, valorisation d'expériences, organisation de rencontres et de formations, aide à la structuration de réseaux, etc.

Opale porte également une mission de ressources pour le DLA, dispositif public national de soutien à l'emploi des structures d'utilité sociale, en partenariat avec l'[Ufisc](#) et la [Cofac](#).

Depuis 2014, Opale anime le site Culture & Economie Sociale et Solidaire : www.opale.asso.fr.

Le DLA, un dispositif d'accompagnement aux structures d'utilité sociale ouvert au secteur culturel

Créé en 2004 par l'État et la Caisse des dépôts, le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures qui mettent en place des activités et des services reconnus d'utilité sociale sur leur territoire : associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Les objectifs du DLA sont d'accueillir, d'informer et de conseiller les structures employeuses afin de les soutenir dans le (re)développement du projet associatif, la pérennisation des emplois, la consolidation du modèle économique, les stratégies partenariales ou l'organisation interne.

Plus de 8000 structures culturelles ont bénéficié de l'intervention d'un.e consultant.e depuis le début du DLA, ce secteur étant ainsi l'un des premiers accompagnés par ce dispositif généraliste.

Pour en savoir plus :

- Le site dédié au DLA : www.info-dla.fr
- La rubrique DLA sur le site d'Opale : www.opale.asso.fr

AUTRES RESSOURCES SPECIALES « CRISE SANITAIRE »

📄 Article "Actions collectives pour inventer l'après crise"

Opale/CRDLA Culture est mobilisé avec les acteurs du DLA et une quarantaine d'organisations pour apporter ses compétences, ses ressources et l'énergie de son équipe afin d'aider les associations culturelles et artistiques à traverser cette crise historique.

> <https://www.opale.asso.fr/article729.html>

📄 Article "Panorama des mesures spécifiques au secteur culturel et sélection de ressources"

En partenariat avec l'Ufisc, la Cofac et de nombreux acteurs des arts et de la culture et de l'ESS, Opale/CRDLA Culture propose un récapitulatif des aides spécifiques au secteur culturel dans le contexte actuel de crise sanitaire, une sélection de ressources, et une liste de permanences juridiques/conseils aux professionnel.le.s

> <https://www.opale.asso.fr/article728.html>

📄 Suivre la mobilisation collective nationale coordonnée par l'Ufisc

> <http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>